



Seine et Yvelines  
Numérique

2022-CSSYN-010

Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 11 mars 2022  
AR n° 078-200062248-20220309-lmc1129348-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Tarification Partenaires pour les Assises du Numérique 2022

Le 9 mars 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à Hôtel du Département des Yvelines "Salle MIGNOT" et par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le vendredi 18 février 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la tarification suivante des stands à l'occasion des assises du numérique 2020

- 5000 € à 10 000€ par partenaire selon le stand choisi.
- 5000 € à 10 000€ par fournisseur associé selon le stand choisi.

DIT qu'une réduction de 50% au maximum sur décision directoriale pourra être appliquée sur la tarification de base selon des critères qui pourraient être la taille ou la santé financière de l'entreprise.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Président du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique

Bertrand COQUARD

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Tarifcation Partenaires pour les Assises du Numérique 2022**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

---

**Présents : 13**

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, M. Thomas LAM, Mme Nathalie LEANDRI, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD.

---

**Pouvoir : 3**

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Daniel Courtes à Mme Nathalie Leandri, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville.

---

**Absent excusé : 1**

M. Denis Boulanger.

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

| Compétence              | Membres | Quorum | Présents ou Représentés |
|-------------------------|---------|--------|-------------------------|
| Administration Générale | 25      | 14     | 16                      |

**Adopté à l'unanimité**